SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

OUVERTURE DE LA SEANCE

CONSTATATION DU QUORUM -Atteint

Liste des pouvoirs

- Emmanuel DUPLACEAU à Laurent INCHAUSPÉ,
- Cécile LARRAMENDY à Pascale URRUTY-ETCHEGOIN,

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES

Séance du 20/06/2022 : Xabi Larre mentionne qu'il a suggéré qu'il y ait une répartition de la charge de travail concernant les astreintes des services techniques. M. Le Maire précise que les astreintes sont proposées en fonction des compétences de chacun. Maitena Diribarne demande à ce qu'il soit notifié que le changement de la zad a été voté dans les questions diverses. M. Le Maire propose de noter en observation que le conseil municipal a été reconvoqué quelques jours après pour voter.

Compte rendu approuvé à l'unanimité après modification.

- Séance du 12/09/2022 : Maitena Diribarne souhaite que soient mentionnés les différents aménagements proposés par l'association Bide Berria. M. le Maire rappelle les avoir reçus auparavant.

Compte rendu voté à l'unanimité après changement.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle Brivet

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1er point – Etude de programmation Centre socio-culturel : demande de financement

La Ville souhaite intervenir sur l'ancien centre de secours et d'incendie, bâtiment non occupé depuis 2020.

Après échanges avec des associations et des administrés, le besoin d'un espace pour la relocalisation d'associations se fait ressentir sur la commune. Un autre besoin identifié est la création d'une salle polyvalente qui pourrait à la fois servir pour la réception de conférences mais également pour le bon déroulé d'activités associatives. Ainsi, la commune souhaite lancer une étude de programmation sur la réhabilitation de l'ancien centre de secours et d'incendie en un centre socio-culturel.

Ce projet est mentionné dans les annexes de la convention cadre « Petites Villes de demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

La mission comprend les 2 phases suivantes :

- Phase 1 : Définition du préprogramme avec analyses et diagnostics et proposition de scenarii de préfiguration
- Phase 2 : Définition du programme architectural, fonctionnel, technique et financier du scenario retenu

Budget prévisionnel : fourchette haute 40 000 € H.T. (consultation lancée en procédure adaptée)

Structure	%	Montant
Montant CAPB/Leader sollicité	15%	6 000 €
PVD : Banque des Territoires	50%	20 000 €
PVD : Département64	10%	4 000 €
Autofinancement Commune	25%	10 000 €

Isabelle Henry et Maitena Diribarne ne comprennent pas pourquoi ces études, pourquoi le projet n'a pas été travaillé en commission ni avec toutes les associations.

M. Le Maire et Jean François Goicochea expliquent que l'heure n'est pas encore à la concertation bien que la tendance ait été prise auprès d'associations et administrés, qu'il faut travailler dans l'ordre et que le conseil municipal doit délibérer sur la demande d'aides pour pouvoir financer l'étude. La commission vie quotidienne et participation citoyenne et l'ensemble des élus travailleront ensuite avec le bureau d'étude.

Isabelle Henry et Maitena Diribarne précisent qu'il n'y a pas eu de réponse à leur demande pour la création d'un tiers lieu. M. Le Maire fait remarquer qu'il ne s'agit pas de la compétence d'une municipalité mais de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Il appartient au Conseil Municipal de solliciter ces aides.

Vote

contre Maitena Diribarne, Isabelle Henry, Mattin Etcheverry Abstention Xabi Larre 15 voix pour voté à la majorité

Arrivée de Thierry Pousson

2ème point – demande de subvention 2022 (suite)

Illunatze Elkartea (Gaztetxe)

M. Le Maire a rencontré le Gaztetxe suite aux plaintes et pour connaître leurs besoins. Ils demandent 1500€ et une salle de concert de 200 m².

M. Le Maire explique qu'il n'y a pas de salle dédiée, qu'ils peuvent bénéficier de la salle dite « bleue » du Jai Alai et propose d'allouer une subvention à l'association.

Isabelle Henry précise que la dernière subvention perçue en 2019 était de 600€ et mentionne leur implication pendant les fêtes de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Patricia Arangois rappelle que pour les fêtes, le Comité d'Animation les a aidés à hauteur de 1500€ pour le spectacle et qu'ils ont gardés tous les bénéfices de la buvette qu'ils tenaient.

Mise au vote d'une subvention de 600€ : abstention Xabi Larre et Maitena Diribarne 17 voix pour voté à l'unanimité

Goizeko Izarra

Patxi Lans présente le dossier qui avait été envoyé au préalable par mail aux membres de la commission. Même demande que l'année dernière.

Patricia Arangoïs ne participe pas au vote.

Vote : à l'unanimité

CIDFF : étude de la subvention reportée car la commission Égalité Femme Homme n'avait pas encore été convoquée ce jour.

<u>3ème point – Maîtrise d'œuvre pour des travaux d'infrastructures portant sur la requalification de l'espace public, voirie, espaces vert, mobilier urbain place Charles de Gaulle, pont de la Nive et Porte de Cize : attribution de marché</u>

Description / contexte de la consultation :

La commune de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT a mandaté un groupement dont le mandataire est la SEPA pour réaliser une étude urbaine sur la sécurisation de la traversée et la requalification de l'espace public.

A l'issue de cette étude, un ordre de priorité a été établi pour effectuer des aménagements et concrétiser dans un premier temps :

- 1. Le réaménagement de la place Charles de Gaulle,
- 2. Le reprofilage du pont de la Nive,
- 3. L'amélioration de la signalétique des aires de stationnement en entrée de ville,
- 4. L'équipement saisonnier de feux de circulation place Juan de Huarte (cette mesure fera l'objet d'une évaluation au moment de l'APD).

Les points sensibles à améliorer sont :

- l'intégration plus urbaine de la route départementale pour pacifier le trafic,
- la création d'un véritable espace piéton protégé,
- l'accessibilité des équipements publics et des commerces.

L'attributaire se verra confier une mission dite de base du Code de la Commande publique avec Etudes Préliminaires et VISA et une mission complémentaire Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC).

La commune souhaite recourir à une équipe pluridisciplinaire ayant les compétences requises pour remplir la mission objet du présent marché dont notamment : un architecte urbaniste ayant des références en secteur SPR ou AVAP, d'un BET VRD ayant des compétences OPC, d'un paysagiste et éventuellement d'un économiste.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre d'un marché de services (prestations intellectuelles).

Estimation / procédure :

L'évaluation du montant de la prestation (environ 90 000 € HT) a amené la commune à engager une procédure adaptée pour le choix du prestataire, en application du Code de la commande publique.

Lancement de la consultation :

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne en août 2022 sur le profil acheteur de la commune. Un avis de publicité a été publié dans SUD-OUEST, le 25 août 2022.

Réception des plis :

La date de remise des plis était fixée au 19 septembre 2022 à 12h dernier délai.

2 plis ont été remis sous forme dématérialisée dans le délai imparti.

Le 19 septembre 2022 a eu lieu l'ouverture des plis.

Critères de jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues au Code de la commande publique et donne lieu à un classement des offres.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

- le montant des honoraires pour 60 pts ;
- la valeur technique pour 40 pts (méthodologie proposée et la compréhension du programme ; l'équipe affectée; le temps par élément de mission et le planning prévisionnel).

Suite à donner à la consultation : proposition

Après analyse et classement des offres, Il est proposé de retenir l'offre des Architectes Anonymes, considérée comme offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 89 700 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le pouvoir adjudicateur à signer le-dit marché et avenants éventuels dans la limite des crédits budgétaires affectés à cette opération.

Mise au vote

contre Maitena Diribarne, Xabi Larre, Isabelle Henry, Mattin Etcheverry

15 voix pour.

Voté à la majorité

<u>4ème</u> point – Acquisition foncière à proximité de la zone de frêt

Objet du vote : donner délégation au Maire de négocier et signer l'achat de 6000 m² au prix de 125 000€

Xabi Larre pense qu'il faudrait se consulter avant l'achat et Isabelle Henry propose d'attendre.

M. Le Maire explique que la préemption sur ce terrain s'arrête au 9 novembre 2022 et, de ce fait, la décision doit être rapide. Patxi Lans précise que nous aurons peu d'occasions d'acquérir un terrain à ce prix-là.

Simone Paris demande la destination du terrain. M. Le Maire explique que cette parcelle sera dédiée à une zone de services (maison médicale, gendarmerie ou autre service)

Maitena Diribarne rappelle que 12 000m² étaient disponibles et qu'il est dommage de ne pas avoir réfléchi à leur destination.

M. Le Maire précise que le besoin, aujourd'hui, n'est pas identifié et qu'il restera vigilant si une opportunité foncière plus importante se présente.

Vote:

contre Maitena Diribarne, Mattin Etcheverry abstentions Xabi Larre, Isabelle Henry 15 voix pour voté à la majorité

La séance est levée

QUESTIONS DIVERSES

Accompagnement à la protection des habitations en zone inondable : dispositif Barnier

45 maisons ont demandé à faire des devis. 30 dossiers ont été finalisés et 5 le seront en début d'année prochaine. Ces 35 dossiers représentent un volume de subvention (80% des travaux TTC) s'élevant à 79 304,75 € à ce jour.